



Assemblée générale

Distr. générale
15 mai 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-deuxième session

Point 132 de l'ordre du jour

Financement des missions des Nations Unies en Haïti

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pour la période de liquidation, soit du 1er au 31 juillet 1996 (A/52/833) et sur l'exécution du budget de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (A/52/854). Le Comité consultatif a également examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses révisées correspondant au coût des opérations de la MANUH en juillet 1997, des opérations de la Mission de transition des Nations Unies (MITNUH) du 1er août au 30 novembre 1997 et des opérations de liquidation de la MITNUH après cette date (A/52/869). Ce rapport du Secrétaire général présente également les prévisions de dépenses révisées correspondant au coût des opérations de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) pour les périodes allant respectivement du 1er décembre 1997 au 30 juin 1998, du 1er juillet 1998 au 30 novembre 1998, date d'expiration du mandat de la mission, et du 1er décembre 1998 au 30 juin 1999, période correspondant à la phase de liquidation. Lors de l'examen de ces rapports, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des informations complémentaires.

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) du 1er au 31 juillet 1996 (phase de liquidation)

2. Par sa résolution 1048 (1996) du 29 février 1996, le Conseil de sécurité a décidé que le mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) prendrait fin le 30 juin 1996. Puis, le 28 juin 1996, par sa résolution 1063 (1996), il a établi la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) pour un mandat initial allant jusqu'au 30 novembre 1996. Dans sa résolution 51/14 du 4 novembre 1996, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 197 100 dollars (montant net : 1 185 800 dollars) pour la liquidation de la Mission (du 1er au 31 juillet 1996).

3. Comme il est indiqué au paragraphe 4 du rapport du Secrétaire général en date du 19 mars 1998 (A/52/833), le montant (brut et net) des dépenses afférentes à la liquidation de la MINUHA s'élève à 1 159 000 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé d'un montant brut de 38 100 dollars (montant net : 26 800 dollars) (voir par. 11 ci-dessus). Le Comité consultatif note que ce solde s'explique par le déploiement d'effectifs militaires plus faibles que prévu, l'imputation au compte de la MINUHA des traitements du personnel recruté sur le plan international et la non-utilisation de crédits affectés à la location de matériel lourd. Le Comité a été informé que des engagements d'un montant de 22 000 dollars, inclus dans les dépenses figurant à l'annexe I du rapport, avaient été annulés depuis l'établissement de ce rapport.

4. Le Comité consultatif relève, au paragraphe 11 de l'annexe II B du rapport, que le solde inutilisé de 31 400 dollars résulte de la décision qui a été prise d'imputer au compte de la MANUH le traitement des huit membres du personnel civil international restés sur place pour liquider la MINUHA (voir par. 11 ci-après). Le Comité rappelle que c'est à la Division de l'administration et de la logistique des missions du Département des opérations de maintien de la paix que sont toujours délivrées les autorisations de dépenses correspondant aux traitements du personnel international (voir A/52/860, par. 16). Le Comité regrette qu'aucune explication satisfaisante n'ait été donnée pour justifier l'imputation de ces dépenses à l'exercice suivant. Le Comité a exposé ses vues sur ce problème dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/52/860).

5. Le Comité consultatif se félicite des mesures qui ont été prises pour améliorer la planification des achats de la Mission, évoquées au paragraphe 8 du rapport (A/52/833). Il note qu'en février 1996, les responsables de la Mission ont distribué aux demandeurs de biens et de services la liste des achats des six mois précédents, groupés par catégorie. Cette initiative, dont l'objet était de faciliter la planification à long terme en regroupant les besoins, a permis de procéder à des achats en gros en faisant appel à la concurrence, d'où des économies d'échelle. Le Comité relève également, au paragraphe 10 de ce rapport, que la mise au point et la publication d'un projet de guide des Nations Unies pour les missions d'évaluation des besoins a également contribué à renforcer le dispositif de planification des missions. Ce guide définit les procédures à suivre et la liste des opérations à effectuer par le personnel chargé de la planification.

6. En ce qui concerne les décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session au sujet du financement de la MINUHA, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du solde inutilisé d'un montant brut de 38 100 dollars (montant net : 26 800 dollars) pour la période allant du 1er au 31 juillet 1996. Le Comité présentera à l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, une recommandation sur le traitement du solde inutilisé de la MINUHA, après avoir pris connaissance du rapport d'exécution final de la Mission, qui devrait comprendre des informations mises à jour sur ses dépenses.

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997

7. Comme il est indiqué au paragraphe 1 du rapport du Secrétaire général en date du 1er avril 1998 (A/52/854), le mandat initial de la MANUH a été prorogé par plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 1086 (1996) du 5 décembre 1996, par laquelle il a été prorogé jusqu'au 31 mai 1997. Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général en date du 24 mars 1997 (S/1997/244), le Conseil de sécurité a prorogé une dernière fois le mandat de la Mission jusqu'au 31 juillet 1997.

8. Il ressort de l'annexe I au rapport du Secrétaire général en date du 1er avril 1998 (A/52/854) que l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 56 105 000 dollars (montant net : 53 708 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997. Le montant brut des dépenses encourues au cours de cette période a été de 46 988 000 dollars (montant net : 45 428 900 dollars), ce qui a laissé un solde inutilisé d'un montant brut de 9 117 000 dollars (montant net : 8 279 700 dollars). Il est précisé dans le rapport que les dépenses comprennent des engagements non liquidés pour 16 317 600 dollars. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 1998 le solde des engagements non réglés se chiffrait à 5 393 000 dollars.

9. L'existence d'un solde inutilisé est principalement due au fait que les dépenses relatives au personnel civil ont été plus faibles que prévu de 5 887 700 dollars, en raison de retards dans le déploiement des officiers de police civile et du personnel international. Elle s'explique aussi par des réductions aux rubriques locaux/hébergement (501 000 dollars), transports et opérations aériennes et navales (1 834 400 dollars), transmissions (130 600 dollars) et fournitures et services (3 473 600 dollars). Les soldes inutilisés ont été absorbés à hauteur de 3 617 700 dollars par les dépenses supplémentaires dues à la conclusion, avec les États qui fournissaient des contingents, d'accords prévoyant la fourniture de matériel, de fournitures et de services entrant dans la catégorie des accords de location avec services et de soutien autonome (voir A/52/854, par. 5 et annexe I). On a communiqué au Comité consultatif, sur sa demande, une première estimation des économies réalisées à différentes rubriques du budget du fait de la signature de ces accords de location avec services pour le matériel appartenant aux contingents; ces économies pourraient atteindre 2,8 millions de dollars (voir l'annexe du présent rapport). Le Comité a l'intention de revenir sur cette question prochainement,

lorsqu'il examinera les différents rapports relatifs au matériel appartenant aux contingents.

10. Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a déjà formulées aux paragraphes 19 à 22 de son rapport sur les opérations de maintien de la paix (A/52/860) au sujet de la présentation, de la qualité et du contenu des rapports sur l'exécution du budget. Elles s'appliquent dans une large mesure au rapport sur l'exécution du budget de la MANUH, qui, s'il contient une abondance de données comptables, ne donne guère d'informations sur les problèmes rencontrés par la Mission. En outre, on ne trouve pas dans les annexes les ratios et coûts unitaires qui auraient permis d'analyser les dépenses par rapport aux prévisions budgétaires initiales.

11. Comme il ressort de l'annexe I au rapport sur les opérations de maintien de la paix (A/52/860), le rapport sur l'exécution du budget de la MANUH a révélé que les prévisions initiales avaient été surestimées. Si l'on tient compte du montant de 383 003 dollars représentant les engagements afférents à la période terminée le 30 juin 1996 qui ont été rattachés aux comptes de la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, les propositions initiales ont été surestimées de 16,6 %. Comme il ressort du tableau 1 du document mentionné, le solde des engagements non réglés s'élevait à 212 400 dollars au 31 mars 1998. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé qu'un montant additionnel de 620 000 dollars représentant les frais de rapatriement d'un contingent de la MINUHA en juillet 1996 avait été imputé au budget de la MANUH. Si cette dépense avait été correctement comptabilisée, il y aurait eu un dépassement au lieu d'un excédent budgétaire pour la période terminée le 30 juin 1996. Le Comité consultatif ne peut qu'applaudir aux efforts réalisés pour faire des économies, mais voit dans la surestimation des besoins le signe que plusieurs aspects de l'élaboration du budget doivent être améliorés.

12. En ce qui concerne la décision à prendre par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session au sujet du financement de la MANUH, le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé d'un montant brut de 9 117 000 dollars (montant net : 8 279 700 dollars) pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 soit porté au crédit des États Membres selon les modalités qui seront déterminées par l'Assemblée.

Prévisions de dépenses révisées relatives à la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, la Mission de transition des Nations Unies et la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

13. Le Comité consultatif rappelle que, pour les raisons indiquées dans l'annexe à son rapport du 5 mars 1998 (A/52/818), il avait estimé ne pas être en mesure de présenter un rapport à la Cinquième Commission sur les prévisions budgétaires relatives aux opérations de maintien de la paix en Haïti qui figuraient dans le rapport du Secrétaire général en date du 20 février 1998 (A/52/798) et concernaient les périodes allant respectivement du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 et du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Le Comité avait demandé que des prévisions de dépenses révisées pour 1997/98 et 1998/99 soient établies à partir de données exactes. Il avait également demandé que le rapport soit simplifié et que toutes les modifications et corrections figurent dans le nouveau document.

14. Le Comité consultatif note, aux paragraphes 9 et 10 du rapport du Secrétaire général en date du 9 avril 1998 (A/52/869), que le montant brut des dépenses prévues au titre du fonctionnement de la MANUH, de la MITNUH et de la MIPONUH pendant les 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 a été ramené à 30 318 800 dollars (montant net : 29 080 800 dollars), soit une diminution d'un montant brut de 4 015 600 dollars (montant net : 2 883 100 dollars), ou 11,7 %, par rapport au montant brut de 34 334 400 dollars (montant net : 31 963 900 dollars) indiqué dans le document A/52/798. Dans les deux cas, les prévisions tiennent compte des contributions volontaires en nature budgétisées, dont la valeur totale s'élève à 1 999 900 dollars.

15. Comme il est indiqué au paragraphe 11 du rapport (A/52/869), environ 30 % des montants prévus ont été calculés sur la base des ratios et coûts standard indiqués dans le Manuel des ratios et coûts standard, les 70 % restants se rapportant à des dépenses propres à la Mission et à d'autres éléments qui présentent des variations par rapport à ces normes.

16. Il a été précisé au Comité consultatif, sur sa demande, que le montant total des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités de la MINUH et au Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités de la MITNUH s'élevait à 41 181 602 dollars et que les dépenses se chiffraient à 37 001 246 dollars, ce qui laissait un solde inutilisé de 4 180 356 dollars.

17. En réponse à ses questions sur la situation de trésorerie des opérations de maintien de la paix en Haïti, le Comité consultatif a été informé qu'au 11 mai 1998, le solde de trésorerie était de 93,2 millions de dollars pour la MINUHA et de 10 millions de dollars pour la MANUH. Enfin, au 30 avril 1998, le montant des contributions non acquittées s'élevait à 6 064 109 dollars dans le cas de la MINUHA et à 7 499 711 dollars dans le cas de la MANUH.

18. En ce qui concerne les réclamations relatives au matériel appartenant aux contingents en attente de règlement ou versées, le Comité consultatif a informé que l'on estimait le montant dû à ce titre à 10 008 290 dollars dans le cas de la MINUHA et à 2 564 635 dollars dans le cas de la MANUH.

19. S'agissant des décisions à prendre par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session en ce qui concerne le financement de la MANUH, de la MITNUH et de la MIPONUH, le Comité consultatif recommande d'ouvrir, pour la période du 1er juillet au 30 juin 1998, un crédit d'un montant brut de 13 227 900 dollars (montant net : 12 602 500 dollars), comprenant le montant brut de 9 237 300 dollars (montant net : 8 805 800 dollars) autorisé par le Comité consultatif en application de la résolution 49/233 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994 et de mettre les quotes-parts correspondantes en recouvrement auprès des États Membres. Comme il est indiqué au paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général en date du 9 avril 1998 (A/52/869), ce crédit s'ajoute au crédit d'un montant brut de 15 091 000 dollars (montant net : 14 478 400 dollars) déjà ouvert et mis en recouvrement en application de la résolution 51/15 B de l'Assemblée générale en date du 13 juin 1997, et comprenant le montant de 561 000 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Prévisions de dépenses révisées relatives à la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

20. Comme il est indiqué aux paragraphes 13 et 14 du document A/52/869, le montant brut des dépenses prévues dans le document A/52/798 au titre du fonctionnement de la MIPONUH du 1er juillet au 30 novembre 1998 et des opérations de liquidation de la Mission pendant la période du 1er décembre 1998 au 30 juin 1999 s'élevait à 19 428 800 dollars (montant net : 18 600 500 dollars); le montant brut révisé indiqué dans le document A/52/869 s'élève à 18 524 800 dollars (montant net : 17 779 200 dollars), soit une diminution d'un montant brut de 904 000 dollars (montant

net : 821 300 dollars). Aussi bien les prévisions de dépense initiales (A/52/798) que les prévisions révisées (A/52/869) tiennent compte des contributions volontaires en nature budgétisées, dont la valeur totale s'élève à 1 714 200 dollars.

21. Pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, le Comité consultatif recommande, compte tenu des observations figurant au paragraphe 23 de son rapport sur les opérations de maintien de la paix (A/52/860), de réduire de 5 % le montant du crédit qu'il est proposé d'ouvrir et de mettre en recouvrement pour la MIPONUH, ce qui ramènerait son montant brut à 15 970 070 dollars (montant net : 15 261 750 dollars). Ainsi que le Comité l'a recommandé dans son rapport sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (A/52/897), ce montant comprendrait la part revenant à la MIPONUH des dépenses de la Base pour 1998/99.

Annexe

Incidence des contrats de location avec services de matériel appartenant aux contingents

1. Du fait que le remboursement du matériel appartenant aux contingents est régi par des contrats de location avec services, les dépenses inscrites au budget au titre du matériel ont augmenté, tandis que d'autres ont diminué. On a essayé de donner ci-après un ordre de grandeur des économies que la MANUH a pu réaliser en raison du recours à cette formule. Il est précisé qu'on n'a pas eu le temps de procéder à une analyse approfondie des économies indiquées.

Personnel international et personnel local

2. On peut estimer a posteriori que l'application des nouveaux accords relatifs au matériel appartenant aux contingents a permis d'éviter d'avoir à pourvoir neuf postes de fonctionnaire international pour les activités de soutien logistique, d'où une économie de l'ordre de 991 000 dollars.

Transports

Pièces de rechange, réparations et entretien

3. On avait prévu dans le budget une dépense moyenne de 330 dollars par mois et par véhicule pour 147 véhicules de type militaire. L'économie due aux nouveaux arrangements représente donc 582 100 dollars pour cette catégorie de véhicules. On estime à 100 000 dollars l'économie additionnelle réalisée au titre des véhicules civils.

Services contractuels

4. On a estimé à 1,6 million de dollars environ l'économie due au fait que l'on a pu se dispenser des services d'appui aux contingents précédemment fournis par les sociétés Brown & Root et Serv. Air.

Pièces de rechange pour les transmissions

5. La formule des contrats de location avec services a permis d'économiser 66 400 dollars à cette rubrique.

Pièces de rechange pour le matériel divers

6. La formule des contrats de location avec services a permis d'économiser 23 900 dollars à cette rubrique.

Intendance et magasins

7. La formule des contrats de location avec services a permis d'économiser 53 100 dollars à cette rubrique.